



SEAu
Société d'Équipement
de l'Auvergne



Aubière, le jeudi 27 juin 2013

COMMUNIQUE DE PRESSE :

3 agences s'unissent pour l'accueil des entreprises et porteurs de projets en Auvergne

A l'occasion de l'assemblée générale de la Société d'Équipement de l'Auvergne (SEAu) qui s'est tenue ce jour, l'Agence Régionale de Développement Economique (ARDE), l'Agence Régionale des Territoires d'Auvergne (ARDTA) et la SEAu ont signé un Accord régional de coopération économique.

Mutualiser pour gagner en efficacité

Chacune dans leurs domaines, l'ARDE, l'ARDTA et la SEAu travaillent à l'attractivité de l'Auvergne via l'accueil de nouvelles entreprises, de nouveaux habitants et l'aménagement du territoire. Pour maximiser leurs performances, elles ont décidé d'unir leurs compétences et de mutualiser leurs moyens d'actions. A travers l'Accord Régional de Coopération Economique, les trois agences s'engagent ainsi à développer et promouvoir la qualité des offres d'accueil de la région, à partager leurs informations dans un but d'observation, d'évaluation et de prospective et à initier de nouveaux modes de développement territorial.

Des actions complémentaires

En pratique, ces engagements prennent la forme de premières actions concrètes :

- **un accueil personnalisé des investisseurs** : la SEAu diffusera ces offres immobilières et foncières aux investisseurs potentiels identifiés par l'ARDE et l'ARDTA,
- **un observatoire territorial renforcé** grâce à la transmission régulière par la SEAu de l'état de consommation de foncier économique régional,
- **une promotion de l'offre régionale d'accueil** : l'ARDE et l'ARDTA soutiendront les collectivités qui souhaitent s'engager dans des projets d'accueil en leur proposant les services de la SEAu,
- **le développement des usages TIC** : les trois agences échangeront sur les besoins en matière de développement numérique identifiés auprès des entreprises pour y répondre le plus efficacement possible. Elles connecteront également leurs trois sites internet pour livrer une information exhaustive aux investisseurs potentiels, par exemple via la diffusion d'offres foncières communes.

L'attractivité, indispensable pour le développement de la région

Depuis quelques années, l'Auvergne regagne des habitants. Une croissance démographique qui dépend directement de l'accueil de nouvelles populations et de nouvelles entreprises. Par cet accord, Hamid BERKANI, président de l'ARDE, Jean-Michel GUERRE, président de l'ARDTA, et Alain BARDOT, président de la SEAu, entendent ainsi intensifier leurs efforts pour favoriser le développement économique régional de manière durable.

A propos de l'ARDE

L'Agence Régionale de Développement Economique a pour objectif de soutenir les entreprises, notamment les PME, dans leur développement en Auvergne, ainsi qu'au national et à l'international.

Ses missions :

- accompagner les entreprises dans leur implantation en Auvergne : aides techniques, financières, réseau
- contribuer à la dynamique des filières économiques régionales
- soutenir les clusters d'excellence Auvergne
- promouvoir l'Auvergne et son dynamisme économique, notamment via la marque Auvergne Nouveau Monde
- soutenir les entreprises auvergnates, notamment à l'export et dans leurs projets d'innovation : organisation de stands sur salons et conventions d'affaires, mise à disposition de V.I.E...

A propos de l'ARDTA

L'Agence Régionale de Développement des Territoires d'Auvergne, créée fin 2005 à l'initiative du Conseil régional d'Auvergne et des quatre Conseils généraux, est entièrement dédiée à l'accueil de nouvelles populations actives.

Elle travaille avec tous les organismes publics ou privés qui veulent concourir à l'attractivité de l'Auvergne. Sa mission est de promouvoir la région à l'extérieur et de mettre à la disposition des territoires un panel d'outils, permettant d'inscrire dans la durée les politiques locales d'accueil de nouveaux actifs. L'Agence a vocation à faire évoluer les méthodes de travail sur la base du partenariat et autour d'une culture économique, plus prégnante, sur les territoires.

L'Agence intervient en qualité de structure relais pour faciliter l'installation des nouveaux arrivants dans leurs démarches tant professionnelles que personnelles et notamment dans leur recherche d'activité, en qualité d'entrepreneur ou de salarié.

A propos de la SEAu

La Société d'Équipement de l'Auvergne est une Entreprise Publique Locale créée en 1959 à l'initiative des collectivités. Elle a pour objet social "d'intervenir pour toutes actions nécessaires au développement économique et pour toute activité d'intérêt général". Les domaines d'intervention de la SEAu sont définis par ses statuts : aménagement, rénovation urbaine, développement économique, infrastructures, constructions publiques, logements, opérations d'habitat, immobilier industriel, tertiaire, commercial ainsi que l'exploitation-gestion-maintenance d'équipements publics.

Aménager et construire pour les collectivités, les entreprises et les ménages constituent les deux activités principales de l'entreprise SEAu. Sur le territoire régional, La Société d'Équipement de l'Auvergne a la responsabilité de plus d'une centaine de projets d'intérêt général, en neuf ou rénovation. La SEAu installe chaque année plusieurs dizaines d'entreprises et de ménages en Auvergne. Depuis sa création, la Société d'Équipement de l'Auvergne a accompagné plus de cinq milliards d'euros d'investissements publics ou privés, réalisés en Auvergne.



CONTACTS PRESSE :

Sylvain DEPALE, responsable communication / ARDE Auvergne

Tél. : 04 73 19 60 25 – Mob. : 07 86 92 37 36

E-mail : s.depale@arde-auvergne.com

Sonia LOPEZ, responsable prospection et accueil d'entreprises / ARDE Auvergne

Tél. : 04 73 19 60 22 – Mob. : 06 07 02 02 04

E-mail : s.lopez@arde-auvergne.com

